

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau des Affaires Juridiques
et du droit de l'Environnement

AVIS AU PUBLIC

enquête publique préalable à l'autorisation d'aménager la centrale hydroélectrique sur le Grand Riou de la Blanche, sur la commune de Méolans-Revel

Par arrêté préfectoral n°2017-286-006 du 13 octobre 2017 une enquête publique préalable à l'autorisation d'aménager la centrale hydroélectrique sur le Grand Riou de la Blanche, sur la commune de **Méolans-Revel**, se déroulera sur cette commune **du 6 novembre 2017 au 8 décembre 2017 inclus**.

Le dossier définissant les caractéristiques de l'opération, comportant notamment, une étude d'impact et une étude des dangers est consultable sur l'adresse de la Préfecture www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr (onglet publication/enquête publique autorisation et avis liste des enquêtes en cours). Le registre de l'enquête sera déposé dans la commune de **Méolans-Revel**, pendant toute la durée de l'enquête :

- Le lundi : de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h30 ;
- Du mardi au jeudi : de 09h00 à 11h30 ;
- Le vendredi : de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h30.

afin que toute personne puisse en prendre connaissance et consigner toute observation sur le registre d'enquête mis à la disposition du public ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de **Méolans-Revel - La Fresquièrre - 04340 Méolans-Revel**, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr**. Le commissaire enquêteur les annexera au registre. Ces observations devront lui parvenir avant la date de clôture de l'enquête (le cachet de la poste tiendra lieu de preuve de leur envoi dans le délai imparti).

Est désigné, en qualité de commissaire enquêteur, par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille, monsieur Mathieu Allain-Launay, ingénieur agricole.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants en mairie de **Méolans-Revel** :

- le lundi 06 novembre 2017, de 09h00 à 11h00,
- le jeudi 16 novembre 2017, de 09h00 à 11h30,
- le mardi 28 novembre 2017 de 09h00 à 11h30,
- le vendredi 08 décembre 2017, de 14h00 à 17h30.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de **Méolans-Revel**, ainsi qu'à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à Digne les Bains durant un an et sur www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr (onglet publication/enquête publique autorisation/avis - liste des enquêtes en cours), à compter de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 08 décembre 2018 inclus.

La responsable du projet est la Société en nom collectif (SNC) SAFHERB représentée par madame Anne Penalba, à laquelle des informations peuvent être demandées, par messagerie, à l'adresse suivante : a.penalba@orange.fr

À l'issue de l'enquête, une décision d'autorisation assortie de prescriptions, ou de refus, sur cette demande d'autorisation, sera prise par arrêté du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait, pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, de la part du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence :

- du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique ;
- des conclusions motivées du commissaire enquêteur, dans un délai d'un an, après la clôture de l'enquête.